

LA DOUBLE 2019 38EME EDITION Port-Choiseul (Versoix – Suisse) SAMEDI 21 SEPTEMBRE 2019 AVIS DE COURSE

Directeur de course : Gaetan Van Campenhoudt

Président du Jury : à confirmer

1. Organisateur

Club Nautique de Versoix (CNV) 35, chemin des Graviers CH 1290 Versoix Tél. +41 22 755 35 00 Fax +41 22 755 53 44 http://www.cnv.ch

2. Lieu et date

La course se déroulera le samedi 21 septembre 2019 dans le petit-lac.

3. Règles

La régate sera régie par :

- Les règles telles que définies dans les règles de course à la voile de World Sailing (RCV).
- Le règlement ACVL SRS en vigueur
- Les instructions de course (IC) et leurs annexes
- Le règlement du Championnat du Petit Lac
- La langue officielle est le français

4. Amendements

Pour tous les participants à **La Double**, la règle 51 RCV ne s'applique pas, les ballasts et quilles mobiles sont donc autorisés et, pour les concurrents des classes autres que la NJ-TCFX, leur utilisation devra respecter l'article 52 RCV.

Pour les participants dans la classe NJ-TCFX, la règle 52 RCV ne s'applique pas. Pour tous les autres participants la règle 52 RCV s'applique.

Pour les classes NJ, M2, M3 la règle 49 RCV ne s'applique pas. L'usage des trapèzes est admis pour autant qu'ils figurent dans le certificat de jauge, et que les règles de classes l'autorisent.

Les règles 26, 29.2, 44.1 sont modifiées par les instructions de course.



5. Admissibilité

Les participants doivent être membres d'un club affilié à Swiss Sailing ou d'une autre association affiliée à une autorité nationale reconnue par World Sailing.

La régate est ouverte aux bateaux des classes :

NJ-TCFX, TCF1, TCF2, TCF3, TCF4 & multicoques M2 & M3

6. Publicité

La publicité est autorisée conformément aux directives de Swiss Sailing. Les bateaux sont tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

7. Inscriptions

L'inscription à **la Double** se fait en ligne sur le site : www.cnv.ch ou sur Manage2Sail La confirmation des inscriptions, le retrait des instructions de course ainsi que la remise de la balise se fera UNIQUEMENT le VENDREDI 20 SEPTEMBRE 2019 DE 17H00 à 21H00 SOUS LA TENTE. Les documents suivants devront être présentés :

- certificat de jauge
- licence de la fédération nationale pour chaque personne présente à bord. Une licence journalière peut être achetée sur place pour un montant de CHF 10.--
- autorisation d'arborer publicité pour les participants des bateaux suisses
- preuve d'assurance en responsabilité civile, CHF 2'000'000.--.

PAS DE CONFIRMATION D'INSCRIPTION LE SAMEDI 21 SEPTEMBRE 2019

Finance d'inscription:

Les inscriptions reçues jusqu'au dimanche 15 septembre 2019 :

- CHF 80.--.(ou 110.-- avec deux fondues pour le samedi soir).
- Pour les membres du CNV : CHF 50.--(ou 80.-- avec deux fondues le samedi soir)

Après le 15 septembre 2019 jusqu'au vendredi 20 septembre 2019 et pour tout le monde :

- CHF 110.-- (ou 140.-- avec deux fondues pour le samedi soir)

Paiement sur le compte CCP CNV: 12-15563-6, IBAN CH41 0900 0000 1201 5563 6

motif: La Double 2019 + N° ACVL / N° Voile / Série

Remarques importantes:

- Le comité de course se réserve le droit de déclasser tout concurrent qui n'aurait pas payé sa finance d'inscription à la régate;
- Les concurrents ont l'obligation d'accepter de transporter et de prendre soin d'un équipement électronique qui leur est confié destiné à la sécurité et à la dynamique de la course (balise GPS).

8. Programme

Samedi 21 septembre2019

- Signal d'attention : dès 11h50 - Clôture de la régate : 20h30

- Distribution des prix : 21h30 et apéritif offert par le club

Fondue servie : dès 19h00



9. Parcours

1 Seul parcours pour toutes les classes.

Parcours:

- Départ Port-Choiseul
- Promenthoux
- Arrivée Port-Choiseul

10. Sécurité

Le port du gilet est obligatoire si les feux d'attention sont déclenchés sur le lac.

11. Classements

- 1 classement en temps compensé, toutes classes confondues.
- 1 classement en temps réel toutes classes confondues.
- 1 classement en temps réel pour les classes NJ-TCFX, M2, M3, et pour les séries ACVL à partir d'un minimum de 8 bateaux.

Tirage au sort de nombreux prix pour les participants présents à la distribution des prix

12. Responsabilités et assurances

Les concurrents participent à la régate à leurs propres risques (règle 4 des RCV, Décision de courir). L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régate, aussi bien avant, pendant, qu'après la régate.

Chaque bateau participant doit présenter selon l'Ordonnance de la Navigation Intérieure une assurance valide en responsabilité civile d'un montant minimum de CHF 2'000'000.-- et valable en compétition.